

Travaux de la Chambre

«passer» rapidement une question importante ou litigieuse, comme c'est la situation en ce qui a trait au bill C-83.

Si le débat durait trop longtemps, le public aurait le temps de s'apercevoir des âneries que le gouvernement est en train de lui faire avaler par cette loi. Alors le gouvernement réduit tout simplement les discussions à quatre jours au maximum. Voilà pourquoi je dis que cet article 75C du Règlement est un outil politique antidémocratique. Quelle autre raison logique pourrait-il y avoir pour limiter la durée des débats sur cette loi?

Est-ce qu'il y a très peu de projets de loi à l'étude à la Chambre? N'y a-t-il aucun problème dans le pays qui nécessite aujourd'hui un débat d'urgence et qui aurait besoin du temps de la Chambre? Le gouvernement ne nous l'a pas prouvé. Le bill C-83, dont il est question, est très important et ses implications sont nombreuses. De nombreux députés avaient manifesté leur désir de participer, selon les règles de la démocratie, à ce débat en deuxième lecture.

Alors pourquoi le gouvernement veut-il à tout prix limiter ces discussions, si ce n'est pas pour éviter que l'opposition puisse faire son travail et éviter ainsi que la population ait le temps de réagir, car l'opinion publique commence à s'émouvoir à ce sujet.

Si le gouvernement ne veut pas diriger d'une façon démocratique, qu'il le dise ouvertement et qu'il cesse de faire toute cette mise en scène afin de faire croire que les discussions du Parlement servent à quelque chose. Il pourrait révéler en même temps de quelle façon les pouvoirs réels qui dirigent le pays, c'est-à-dire ceux qui l'administrent et ceux qui présentent les lois sont à l'extérieur de la Chambre et du Parlement et se retrouvent peut-être dans les mains des grands financiers et des entreprises qui «soignent la tirelire» du parti libéral.

Au moment où le gouvernement sort cette matraque que représente l'article 75C du Règlement, il n'y a pas 10 p. 100 des députés de la Chambre qui se sont exprimés en deuxième lecture sur cette loi. Il y a eu 28 orateurs sur 265 députés et ministres, répartis comme suit: 11 libéraux, 11 progressistes conservateurs, trois néo-démocrates et trois créditistes. On propose maintenant de limiter le reste du débat à quatre jours seulement.

On propose maintenant de limiter le reste du débat à quatre jours seulement. Si l'on étudie bien le calendrier des Travaux de la Chambre, il peut arriver de plus que ces jours soient répartis comme il suit: trois jours courts et un seul jour long, ce qui va encore réduire le temps de parole. Demain, vendredi, est un jour de session court, parce que la Chambre ne siège pas demain soir. Lundi et mardi prochains seront consacrés à l'étude de la réforme des circonscriptions électorales. Mercredi et vendredi seront des jours courts, et seulement le jeudi 8 avril sera un jour long consacré à l'étude du bill C-83.

Monsieur le président, je voudrais signaler autre chose avant de terminer. En mettant ainsi fin au débat sur le bill, le gouvernement laisse croire qu'il n'est pas normal que la Chambre consacre plus de temps à certains projets de loi au stade de la deuxième lecture qu'à d'autres. C'est comme si toutes les lois devaient avoir la même importance et nécessiter le même temps d'étude, ce qui est tout à fait faux et illogique.

Monsieur le président, quand on ne peut pas faire servir la démocratie à ses fins, on est parfois prêt à utiliser la force. C'est ainsi que m'apparaît cette motion présentée conformément aux dispositions de l'article 75C aujourd'hui. Toute l'armée du gouvernement, avec ses mercenai-

res de l'arrière-ban, lutte contre la démocratie aujourd'hui, et nous en avons la preuve.

Au Moyen-Orient, on trouve l'OLP, l'Organisation pour la Libération de la Palestine. Ici, à la Chambre des communes, c'est le parti libéral qui devient, par cette motion du silence, l'OLP du Parlement, c'est-à-dire l'Organisation pour détruire les Libertés des Parlementaires.

● (1620)

[Traduction]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a proposé le renvoi du bill C-83 au comité permanent de la justice et des questions juridiques après quatre autres jours de débat. La motion est proposée en vertu de cet article tout simplement parce que nous ne pouvions pas obtenir l'accord de la Chambre en la présentant aux termes des autres dispositions du Règlement relatives à la répartition du temps. Comme on l'a déjà fait remarquer, cela veut dire qu'il y aura 10 jours de débat sur ce qui est censé être, en vertu du Règlement de la Chambre, le principe du bill et non son contenu.

Pour la gouverne de ceux qui ne sont pas familiers avec la procédure parlementaire, je tiens à faire consigner au compte rendu, comme l'a fait le leader à la Chambre, que le bill sera renvoyé au comité afin que ses membres en fassent l'étude article par article, mot par mot. Le comité convoquera des témoins. Composé d'excellents députés de tous les partis représentés à la Chambre, il compte parmi ses membres des avocats et des experts en diverses disciplines. Le comité fera ensuite rapport du bill à la Chambre qui étudiera les amendements apportés et procédera à la troisième lecture de cette mesure. La même procédure sera ensuite reprise à l'autre endroit, au Sénat. Il ne s'agit nullement, monsieur l'Orateur, de faire adopter cette mesure à la hâte.

Jusqu'à maintenant, le débat, qui doit se poursuivre pendant quatre jours, m'a confirmé dans ma propre conviction que la modification du droit pénal de notre pays est un processus complexe et difficile qui exige une étude détaillée et approfondie par un comité. Le débat a aussi montré que les propositions contenues dans le bill C-83 sont mal comprises et ne peuvent être éclaircies que par un comité, et que de nombreux groupes de la société veulent exprimer leur opinion sur ce bill. Si l'opposition ne veut pas leur en fournir l'occasion, je tiens à ce que cela soit consigné clairement au compte rendu.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Sophismes.

M. Basford: Nous avons aussi pu constater au cours du débat que certaines parties du bill sont particulièrement litigieuses, comme les mesures de réglementation des armes à feu et la modification relative à la protection de la vie privée. En ce qui concerne la réglementation des armes à feu, des députés sérieux et compétents ont exprimé des inquiétudes dont certaines, cependant, découlent de malentendus qui, je l'espère, ne sont pas délibérés. On a soulevé des questions au sujet de la nature du régime des autorisations, du sérieux des programmes d'apprentissage du maniement des armes à feu, de la nature des besoins et intérêts dans les milieux ruraux et urbains au Canada, des effets du projet de loi sur les collectionneurs, sur le crime et la criminalité, comme aussi des moyens d'encourager l'usage sensé des armes à feu.